CYANGUGU le 01 Août 1994 nº 10/2

Déclassifié par décision du ministre de la Défense 001153 du 12 MAR 2021

SYNTHESE MENSUELLE DE RENSEIGNEMENTS JUILLET 1994 .

Situation générale :

- L'avancée du F.P.R, et la tombée de la ville de GISENYI, le 15 juillet 1 ont eu pour effets de provoquer un exode massif de près de deux millions personnes vers GOMA au ZAIRE, ainsi que vers le sud-ouest du pays, dans l zone humanitaire sûre, instaurée par la FRANCE.
- L'arrivée au poste frontière de CYANGUGU-BUKAVU s'est opérée principale dans la semaine du 18 au 24 juillet 1994. L'afflux de cette population s' relativement calmé et à ce jour, quelques centaines de personnes passées ZAIRE commencent à revenir chaque jour au RWANDA, dans la Z.H.S où les forces Françaises de l'Opération Turquoise assurent leur protection.

Situation humanitaire:

- En réponse à ce déplacement massif, les forces Françaises ont été amenée à distribuer de la nourriture, tant dans le but d'enrayer l'exode, que d'assurer un minimum vital à cette population en déroute. Celle-ci a d'énormes difficultés d'approvisionnement car les structures de distributi de nourriture sont inexistantes dans l'état actuel du RWANDA.
- De la nourriture et des médicaments ont été distribués à des dispensaire et des orphelinats de la Z.H.S, après que les délégués aux affaires civile humanitaires aient procédé à leur réactivation.
- Au niveau santé, seuls 07 cas de choléra ont été recensés dans la Z.H.S ce en bordure de BUKAVU au ZAIRE.
- Les organisations non gouvernementales, qui au départ de l'opération Turquoise ne s'étaient manifestées que timidement, semblent devenir plus actives et vouloir reprendre les choses en mains.
- Si l'aide humanitaire est encore insuffisante, le tonnage des arrivées e Politique intérieur :

- Le cessez le feu, effectif depuis le 19 juillet 1994 est respecté. Seule des exactions de pillards et d'éléments incontrôlés ont été constatées.
- A CYANGUGU, les autorités administratives ont quitté la Préfecture. Un sous-préfet assure un semblant d'intérim et ce à la demande des autorités militaires Françaises. Un comité préfectoral intérimaire de sécurité vient

- Les autres administrations (Justice, Transport, Education...) sont
- La présence des militaires du F.P.R dans la Z.H.S est strictement interdite. Quant aux ex-forces armées Rwandaises, elles doivent avoir quittées le pays pour le 31 juillet 1994.
- Plus aucun membre de l'ancien gouvernement ne se trouve dans la Z.H.S

Activité internationale :

- Le sort tragique des personnes déplacées, ayant ému l'opinion publique internationale, a fait que les grandes puissances se sont mobilisées po
- Depuis plusieurs jours sont arrivés sur place principalement, des Américains, des Anglais et des Allemands. Ces pays veulent apporter de

Activité dilpomatique :

- Le 31 juillet 1994, Monsieur Edouard BALLADUR, Premier Ministre, accompagné de Mr François LEOTARD, Ministre de la Défense, de Mr Michel ROUSSIN, Ministre de la Coopération et de Mme Lucette MICHAUX-CHEVRY, Ministre à l'Action Humanitaire ont rendu visite aux forces Françaises
- Plusieurs ambassadeurs, dilpomates étrangers, ainsi qu'une délégation de parlementaires Français se sont également rendus courant juillet dans la Z.H.S pour y rencontrer les militaires Français.

Forces Françaises de l'Opération Turquoise :

- La présence de militaires Français est très appréciée par la populatio Aucun incident n'a été déploré. Cette même population est hostile à leur départ et à leur remplacement par la MINUAR II, qu'elle considére comme
- En l'absence de toutes forces représentatives dans la Z.H.S, les militaires Français y assurent la sécurité des personnes et des biens.

Moral des troupes :

- Le moral des troupes est bon. Le personnel est convaincu du bien fondé de son action .
- Le mauvais fonctionnement de l'acheminement du courrier et des approvisionnements (cigarettes, boissons diverses) est mal perçu.
- L'attribution de la Franchise Postale a fait l'unanimité du personnel.

Activité judiciaire :

- Sept procés-verbaux ont été établis pour le moisde juillet 94. Six renseignements militaires et un renseignement judiciaire.
- Aucun accident de la circulation n'a été constaté.

Le MDL/C Commandant la brigade Prévôtale de CYANGUGU (Rwanda).

Déclassifié par décision du ministre de la Défense

G 0 1 1 5 3 du 1 2 MAR 202 1

stinataires :

r le Général, Commandant les Forces Françaises de l'Opération TURQOISE.

M<mark>r le G</mark>énéral , Commandant la Gendarmerie Outre-Mer à ARCUEIL (94).

Mr le Lt-Colonel , Commandant l'E.M.T sud à CYANGUGU .

Archives brigade prévôtale CYANGUGU .

Déclassifié par décision du ministre de la Défense N°. 001153 du 12 MAR 2021